

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 01 MARS 2005

Etaient présent : Mesdames MORCEL, HENRY, FOURNIER.
Messieurs VAUTRIN, COLIN, BESANCON, TYLKOWSKI, GIRARD,
VELLE, BRASSEUR, GERARDIN, LUCIE, HANRIOT.

Etaient excusé : Messieurs ARESI, GEORGES.

ORDRE DU JOUR :

- Débat d'orientation budgétaire
- Adoption des comptes administratifs 2004 et des comptes de gestion
- Baux de la zone artisanale de Noviant aux Prés
- Proposition de l'architecte pour l'aménagement d'une cellule de la zone artisanale de Noviant aux Prés
- Questions diverses

Avant de commencer la réunion, Mme FOURNIER transmet les excuses de Messieurs ARESI, GEORGES et DELAIRE qui ne pourront être présents ce soir.

Elle explique aussi que les convocations pour les conseils communautaires du 01 mars et du 18 mars ont été envoyées tôt afin que chaque maire puisse organiser le vote de son propre budget, ce qui explique que les ordres du jour ne soient pas forcément complets.

1) Zone Artisanale de Novaint aux Prés

Mme FOURNIER propose de commencer la réunion par le dossier ZAC :

- La société TRFB (*entreprise d'importation de matériel...*) qui loue la cellule n°4 résilie son bail au 31.03.2005
- La société SW Environnement qui loue la cellule n°3 par le biais d'un bail précaire résilie son bail au 31.03.2005 et reprendra la cellule n°4 aux conditions normales.
- EDC louera à partir du 01.09.2005 les cellules n°1 et 3 aux loyers normaux.

Le bail sera établi avec l'aide de Maître BODART, notaire à Tou, l qui propose de percevoir le coût résiduel des travaux effectués par la CCHAYE au moyen d'un droit d'entrée, éventuellement payable par l'entreprise en plusieurs fois. Les autres modalités seront proposées au conseil communautaire lorsque le projet sera plus avancé.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, ces différentes propositions.

La société EDC souhaite faire des travaux dans la cellule n°1. Mme FOURNIER fait part de ces projets aux conseillers, sachant qu'une demande de permis de construire a été déposé en mairie de Noviant :

- création d'une salle de réunion + des bureaux supplémentaires,
- réhabilitation de la salle de cantine et des toilettes ?
- installations techniques propres à l'entreprise : ventilation, aspiration, installations électriques.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, l'entreprise EDC à réaliser ces travaux d'aménagement.

Comme convenu après plusieurs réunions de la commission communautaire constituée à cet effet, et après rencontres avec EDC, Mme FOURNIER rappelle que la communauté de communes s'est engagée à réaliser des travaux avant la location de la cellule, pour la réfection du sol et l'abaissement du plafond. Des demandes de subventions ont été présentées au conseil général et à l'Etat. Il semble que l'Etat accorde de la DDR, quant au conseil général, nous n'avons aucune réponse pour l'instant.

Pour mener à bien ces travaux, Mme FOURNIER présente la proposition d'honoraires de M. DI CIOCCIO que celui-ci propose à hauteur de 10 % du montant HT des travaux.

A noter :

- 1) Monsieur DI CIOCCIO a été désigné par l'entreprise EDC pour suivre les travaux dont il est fait mention au paragraphe précédent,
- 2) les travaux concernant le sol sont exclus de la proposition d'honoraires, car ces travaux ont été étudiés par M. ROSSIGNOL et le vice-président, Denis VAUTRIN, qui avaient organisé la consultation des entreprises.

Après débat et compte tenu du choix de l'entreprise EDC de retenir M. DI CIOCCIO, qui aura ainsi en charge la totalité du suivi et la coordination des travaux, les conseillers, à l'unanimité, proposent à M. DI CIOCCIO la mission de maîtrise d'œuvre sur une base de 9 % du montant HTVA des travaux (à l'exclusion des travaux concernant le sol).

Mme FOURNIER informe les conseillers que le bureau d'études ADAM est venu pour la charpente et que nous sommes dans l'attente du rapport : a priori, la charpente actuelle ne peut pas supporter plus de 5 kg/m².

2) Assainissement

La commission assainissement s'est réunie le 19 janvier dernier pour examiner la proposition du bureau d'études BEPG d'ajouter 2 points de mesures de débit 3 semaines et de pollutions sur les communes de Domèvre en Haye, Tremblecourt et Manonville, ce qui représente un coût de 800,00 euros par point, soit 1 600,00 euros au total. L'Agence de l'Eau est d'accord pour ces mesures qui seront intégrées dans la demande de subvention.

Les conseillers, à l'unanimité, entérinent cette proposition.

Par ailleurs, la présidente pose la question de l'assujettissement du service assainissement à la TVA (taux de 5,5%), en précisant qu'il s'agirait alors d'un choix irréversible.

Les conseillers décident, à l'unanimité, d'assujettir le service à la TVA.

3) Centre Multi Accueil

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 janvier dernier ; trois avenants étaient à examiner concernant les lots sanitaires, menuiserie et serrurerie pour un coût respectif de 606,00 euros, 2 160,00 euros et 283,00 euros.

Le conseil communautaire accepte ces avenants.

Mme FOURNIER informe les conseillers de quelques modifications à apporter au règlement du CMA : en effet, l'accueil en halte-garderie ne prévoit pas la garde des enfants le temps de midi. Face à une forte demande des parents, il est proposé d'accepter l'accueil occasionnel le midi selon les dispositions suivantes :

- les parents pourront fournir le repas ou le CMA pourra fournir le repas selon tarification suivante :

- . repas livré par le CMS : 4,00 euros
- . repas fourni par le CMA : 3,00 euros
- . repas pour les – de 12 mois : 1,50 euros
- . goûter : 1,00 euros
- . biberon seul : 0,50 euros.

Le conseil communautaire accepte ces modifications.

4) Questions diverses

- demande de subvention de 200,00 euros sollicitée par Cache-Cache Médias pour l'organisation de la Fête de la Communication qui se déroulera cette année à Villey le Sec : **le conseil communautaire accepte de verser cette subvention de 200,00 euro.**

- demande de subvention de 1 100,00 euros sollicitée par la MJC Arc en Ciel pour leur atelier poterie, deux personnes du territoire étant inscrites à cet atelier.

Après débat, les conseillers rappellent que la priorité a été donnée aux aides en faveur des jeunes du territoire, et ils ne souhaitent pas s'engager dans cette forme d'aide aux associations.

- 3 admissions en non-valeur proposées par le trésorier sont acceptées.

- projet d'animation sur la sensibilisation au tri sélectif pour les classes de CM1 et CM2 de notre territoire avec le Parc Naturel Régional de Lorraine qui finance à hauteur de 50 %, coût résiduel pour la CCHAYE : 1130 Euros.

Le conseil communautaire accepte le projet.

5) Adoption des comptes administratifs 2004 et des comptes de gestion

Une copie simplifiée des comptes administratifs de la Cté de Ces des Côtes en Haye et de la ZAC est remise à chaque conseiller, les chiffres étant commentés ligne par ligne :

Le CA 2004 de la CCCH laisse apparaître :

- . un excédent de la section fonctionnement de + 303 849,18 euros,
- . un déficit de la section investissement de – 349 490,21 euros,

. un solde des restes à réaliser de + 188 113,55 euros,
soit un solde définitif de + 142 472,53 euros.

Le CA 2004 de la ZAC laisse apparaître :

. un excédent de la section fonctionnement de + 52 703,50 euros,
. un excédent de la section investissement de + 191 192,96 euros,
soit un solde définitif de + 243 896,46 euros.

Sous la présidence de Denis VAUTRIN, les comptes administratifs de la Communauté de Communes puis de la ZAC de NOVIANT sont adoptés à l'unanimité.

6) Débat d'orientation budgétaire

a) CMA

Mme FOURNIER fait part du rapport d'activité du CMA établi par la directrice :

| Nb d'enfants présents | Accueil régulier | Accueil occasionnel |
|----------------------------|------------------|---------------------|
| Janvier (mois d'ouverture) | 6 | 6 |
| Février | 6 | 10 |
| Mars | 8 | 14 |
| Avril (prévision) | 11 | 15 |

Les demandes sont de plus en plus nombreuses, tant au niveau de l'accueil régulier que de l'accueil occasionnel. Les chiffres sont satisfaisants.

Les parents sont très heureux et satisfaits du CMA.

b) DGF

La présidente fait part de son inquiétude concernant la baisse du montant de la DGF allouée à la Cté de Ces (moins 13 000 Euros pour 2004).

Cette question avait été évoquée lors d'un conseil précédent, et le courrier de réponse des services de l'Etat avait été communiqué aux conseillers communautaires. Cependant, cette décision n'est pas propre à notre communauté de communes, elle les concerne toutes.

Quel peut être l'avenir pour les structures intercommunales si les dotations budgétaires continuent à diminuer dans de telles proportions ?

c) Taux des 4 taxes directes locales

Après débat, et compte tenu du fait que de nouvelles redevances sont appliquées en 2005 (déchetterie, assainissement...) et que par ailleurs, la base servant aux calculs des 4 taxes est quand même révisée chaque année,

Le conseil communautaire décide de ne pas modifier le taux des 4 taxes.

7) Déchetterie

Le vice président donne le compte-rendu des commissions environnement de la CC3V et de la CCCH qui se sont réunies le 17 février dernier pour l'ouverture des plis.

4 entreprises ont répondu, les moins disantes ont été retenues pour les lots suivants :

- Barisien pour le tout-venant,
- Etp GRANDIDIER pour les huiles...

La CC3V mettra en place le gardiennage au moyen d'un emploi aidé.

Les commissions environnement ont décidé d'acheter les bennes plutôt que de les louer ; ce qui revient moins cher.

Le coût de fonctionnement de la déchetterie est chiffré à 15 830,00 euros / an ; ce qui ramène le coût de fonctionnement par habitant (*pour la CCCH*) à 7,00 euros / an.

Le coût total (*fonctionnement + investissement*) par habitant est estimé à 10,00 euros environ.

L'ouverture de la déchetterie est confirmée courant avril 2005.

Les jours d'ouverture seront le mercredi après-midi et le samedi matin pour 11 heures / semaine.

Rappel sur les déchets verts : ils ne seront pas triés à la déchetterie. La convention mise en place avec quelques agriculteurs du territoire court toujours. Il convient de relancer le contrat.

La commission assainissement se réunira courant avril pour mettre en place le règlement. Monsieur BRASSEUR demande à faire partie de la commission assainissement, note en est prise.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER